

L'Etang d'Allas et Agudelle



Une randonnée proposée par pgetrochon

Agréable randonnée permettant de découvrir le village d'Agudelle, sa belle forêt, l'Etang d'Allas et une grande pisciculture à Petit Bois, mais aussi le château de la Tour et la campagne environnante avec ses cultures et ses vignes.

L'itinéraire emprunte pour partie le GR® 360 ou GRP® de Saintonge (en début et en fin de randonnée).



Trace n° 792234

Durée	3h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	10,09 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	31 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	32 m	Commune	Agudelle (17500)
Point haut	77 m		
Point bas	49 m		

Description

Le point de stationnement se situe sur le parking à côté du cimetière d'Agudelle.

(D/A) Quitter le point de stationnement en empruntant la route d'Agudelle à Saint-Simon-de-Bordes qui passe devant le cimetière et le portail de l'église.

Cette portion du circuit fait partie du GRP® de Saintonge balisé Rouge et Jaune.

Après les dernières maisons d'Agudelle, la route vire vers la droite. Prendre la deuxième route sur la gauche en direction de Chez Gillet.

(1) Devant Chez Gillet, prendre dans le carrefour le chemin d'exploitation suivant la haie de la belle propriété sur la gauche.

Le chemin d'exploitation se dirige vers le bois. Au chemin succède une belle allée forestière.

Plus loin, l'allée forestière se transforme en chemin d'exploitation en lisière du bois (à main gauche). À la sortie du bois, le chemin longe une parcelle de vigne à gauche.

(2) Presque aussitôt, tourner à gauche pour emprunter un large chemin d'exploitation entre deux parcelles de vigne.

Le chemin d'exploitation se transforme en allée forestière à l'entrée du bois. Cinq à six cent mètres plus loin, dans un croisement de chemins, prendre le petit sentier de droite qui reste à plat. Ce chemin se rapproche de parcelles cultivées et progresse dans le bois, proche de la lisière.

Après un nouveau virage vers la gauche, il ne tarde pas à rejoindre la route D151. Tourner à gauche sur la route qui descend vers l'Etang d'Allas.

(3) Avant l'étang et dans le grand virage vers la droite, apercevoir sur le côté droit de la route la pisciculture du Petit Bois. Prendre le chemin forestier qui démarre à gauche à plat.

Le chemin ne tarde pas à monter. Continuer en veillant à virer vers la droite pour monter jusqu'à un plateau. Le chemin longe en plein bois l'Etang d'Allas puis, plus loin, décrit un grand virage vers la gauche et recommence à monter légèrement.

(4) Prendre le premier chemin vers la droite qui, à nouveau, longe en plein bois la rive de l'Étang d'Allas.

Le chemin se transforme en chemin d'exploitation avec le retour de parcelles cultivées.

Après un chemin qui descend sur la droite vers l'étang, belle vue sur celui-ci et sur l'autre rive. Continuer jusque vers Chez Curoux.

Tourner à droite sur la route qui descend légèrement pour contourner les habitations de ce lieu-dit.

La route se dirige vers le lieu-dit Le Groisard que l'on laisse à main gauche puis passe plus loin à côté du Grand Maine (à main droite) avant de déboucher sur un carrefour de routes en X.

(5) Traverser avec prudence le carrefour et prendre la route en face qui longe les habitations de Chez Houmeau.

Poursuivre tout droit, y compris en prenant le chemin d'exploitation sur la droite au niveau des premières habitations d'Agudelle.

Au carrefour, virer à droite sur la route qui conduit au château dit Maison de la Tour, datant du XIXème siècle.

Le chemin d'exploitation passe entre les bâtiments de la ferme qui jouxte le château.

Points de passage

D/A Parking du cimetière à côté de l'église

N 45.384938° / O 0.471477° - alt. 72 m - km 0

1 Carrefour de routes et d'un chemin d'exploitation

N 45.388554° / O 0.46828° - alt. 72 m - km 0.5

2 Croisement de chemins en T

N 45.401419° / O 0.466917° - alt. 66 m - km 1.97

3 Croisement route - chemin d'exploitation - Étang d'Allas

N 45.404078° / O 0.474025° - alt. 49 m - km 3.29

4 Croisement de chemins en T

N 45.398332° / O 0.473623° - alt. 61 m - km 4.09

5 Carrefour de routes en X

N 45.387673° / O 0.474728° - alt. 70 m - km 5.4

6 Croisement de chemins

N 45.377965° / O 0.480543° - alt. 61 m - km 6.87

7 Carrefour de routes et chemin d'exploitation

N 45.372774° / O 0.464627° - alt. 69 m - km 8.34

D/A Parking du cimetière à côté de l'église

N 45.384938° / O 0.471482° - alt. 72 m - km 10.09

Remarque : en période pluvieuse le chemin peut être très boueux du fait du charroi des tracteurs de la ferme.

Continuer tout droit dans le chemin qui passe un petit ru avant de remonter légèrement vers un bois devant lequel il vire à gauche à angle droit.

Plus loin, le chemin d'exploitation décrit un large virage vers la droite en pénétrant dans le bois. Laisser le chemin qui part vers la gauche.

En arrivant à la clairière, longer par la droite et en lisière de bois la clôture récemment installée. Poursuivre par un étroit sentier entre deux talus en forêt sur cent cinquante mètres environ (sentier peu marqué et pas toujours bien dégagé sur une trentaine de mètres environ).

(6) Le sentier débouche sur un chemin d'exploitation que l'on emprunte en tournant vers la gauche.

Le chemin d'exploitation est tantôt en lisière, tantôt traverse des portions de bois. Continuer tout droit jusqu'à la route D154E1.

Traverser avec prudence cette petite route et poursuivre dans le chemin d'exploitation en face entre des parcelles de vigne.

Continuer tout droit jusqu'à un carrefour de chemins en T. Prendre à droite en tournant le dos au lieu-dit Chez Mathieu.

Peu après, à l'angle d'une parcelle de vignes, tourner à gauche dans le chemin d'exploitation qui se dirige vers un carrefour de petites routes en Y.

(7) Tourner à gauche sur la route qui se dirige vers le lieu-dit Chez Mathieu que l'on laisse à main gauche.

Au carrefour de routes suivant, virer à gauche en direction du bois. La route tourne vers la droite et suit en lisière ce bois.

Continuer jusqu'au carrefour de routes suivant où le circuit emprunte la route de gauche qui ramène à Agudelle.

À l'entrée du village, longer le cimetière et l'église avant d'arriver au point de stationnement sur la gauche qui marque la fin de cette randonnée **(D/A)**.

Informations pratiques

Cette randonnée en terrain varié nécessite d'être bien chaussé.

Ce circuit est hors balisage même si certaines portions le sont comme le GRP® de Saintonge (Rouge et Jaune) ou le GP31a (Jaune). Du coup il est conseillé de suivre les indications du descriptif et de la carte associé à une lecture correcte du paysage, cette randonnée ne présentant pas de grandes difficultés.

Randonnée réalisée par l'auteur le 7 décembre 2017

À voir

Agudelle

Au XIIe siècle, la forêt d'Agudelle appartenait à l'ordre de Fontevraud. La chapelle fut donnée en 1116 à Lambert, fondateur de l'abbaye Notre-Dame de La Couronne pour y établir un prieuré.

L'église Saint-Eutrope, dont le début de la construction remonte au xii^e siècle, est inscrite aux monuments historiques depuis le 31 décembre 1986. Une statue en bois polychrome de saint Eutrope datant du xvii^e ou xviii^e siècle est inscrite depuis le 21 janvier 1980. Elle a été restaurée en 1988 par Christian Karoutzos. L'église abrite une cloche en bronze datant de 1556 qui est inscrite aux Monuments historiques depuis le 5 décembre 1908.

La maison de la Tour datant du XIX^e siècle.

Saint Simon de Bordes

Sous la Révolution, la commune portait le nom de Simon-de-Bordes.

Le clocher de Saint-Simon-de-Bordes a été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale et un autre l'a remplacé. Parce que le clocher de Villexavier avait également disparu, les deux cloches ont été accidentellement échangées par la suite : en regardant celle de Saint-Simon de près, on peut y voir gravé « Villexavier » ainsi qu'une date.

Château de Saint-Simon

Le château de Saint-Simon de Bordes, a été bâti par Marie-Charles du Chilleau, seigneur d'Airvault, Sainte-Lheurine, Moings, Villexavier, Saint-Simon, gouverneur de Saint-Domingue. Ce château fut vendu pendant la Révolution comme bien national. Après avoir été incendié dans la nuit du 28 au 29 septembre 1889, certaines modifications ont été apportées, notamment des fenêtres de style xix^e.

Église Saint-Simon-de-Bordes

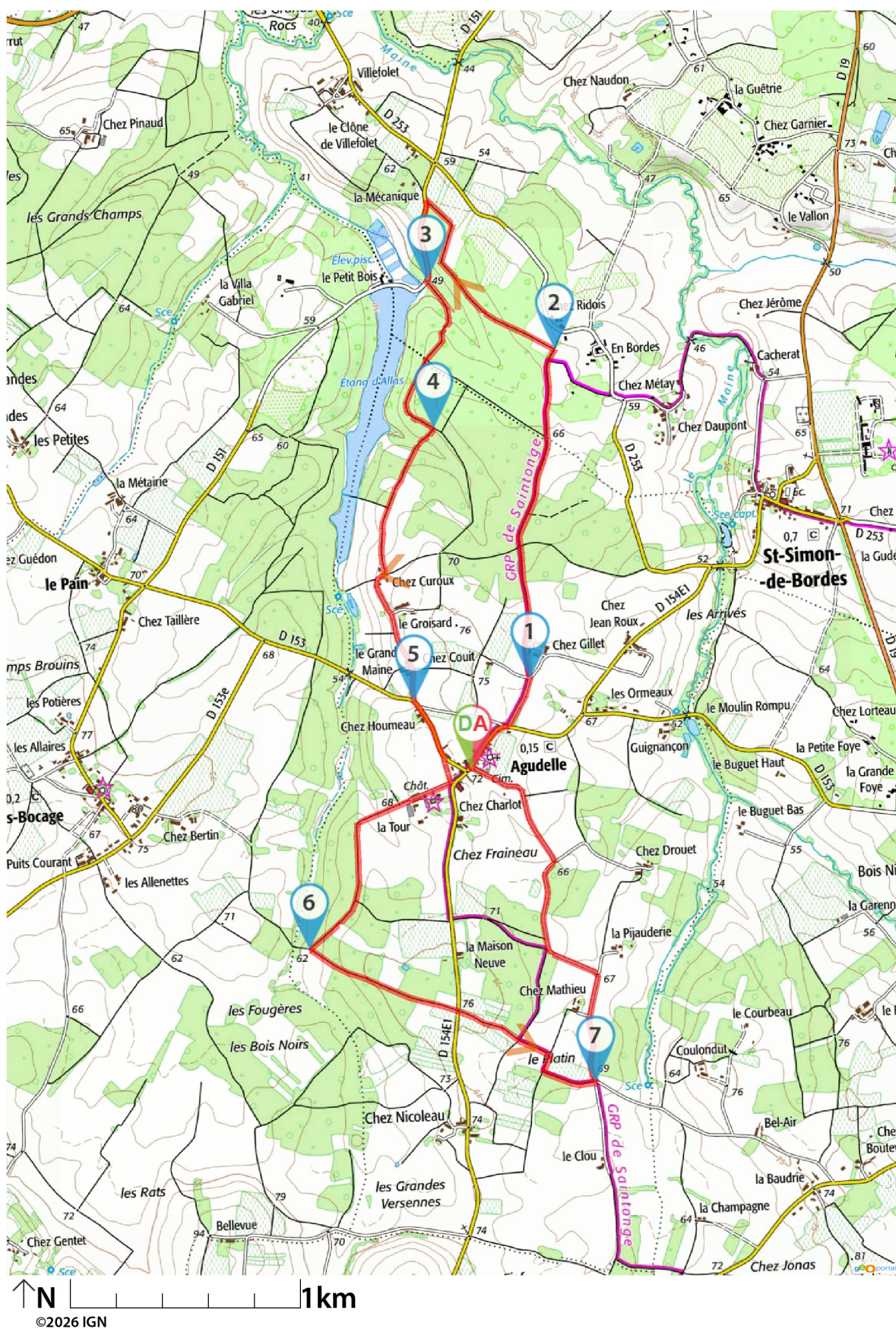
L'église, une construction du xii^e siècle, est inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 5 décembre 2000. Les deux bras du transept ont été reconstruits au xix^e siècle.

Les Six Épis

Les Six Épis est une demeure ayant appartenu à Fernand Larquier, docteur en droit, avocat, ancien magistrat, maire de Saint-Simon-de-Bordes et député de la Charente-Maritime de 1902 à 1914, grands défenseurs des bouilleurs de cru.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-l-etang-d-allas-et-agudelle/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.